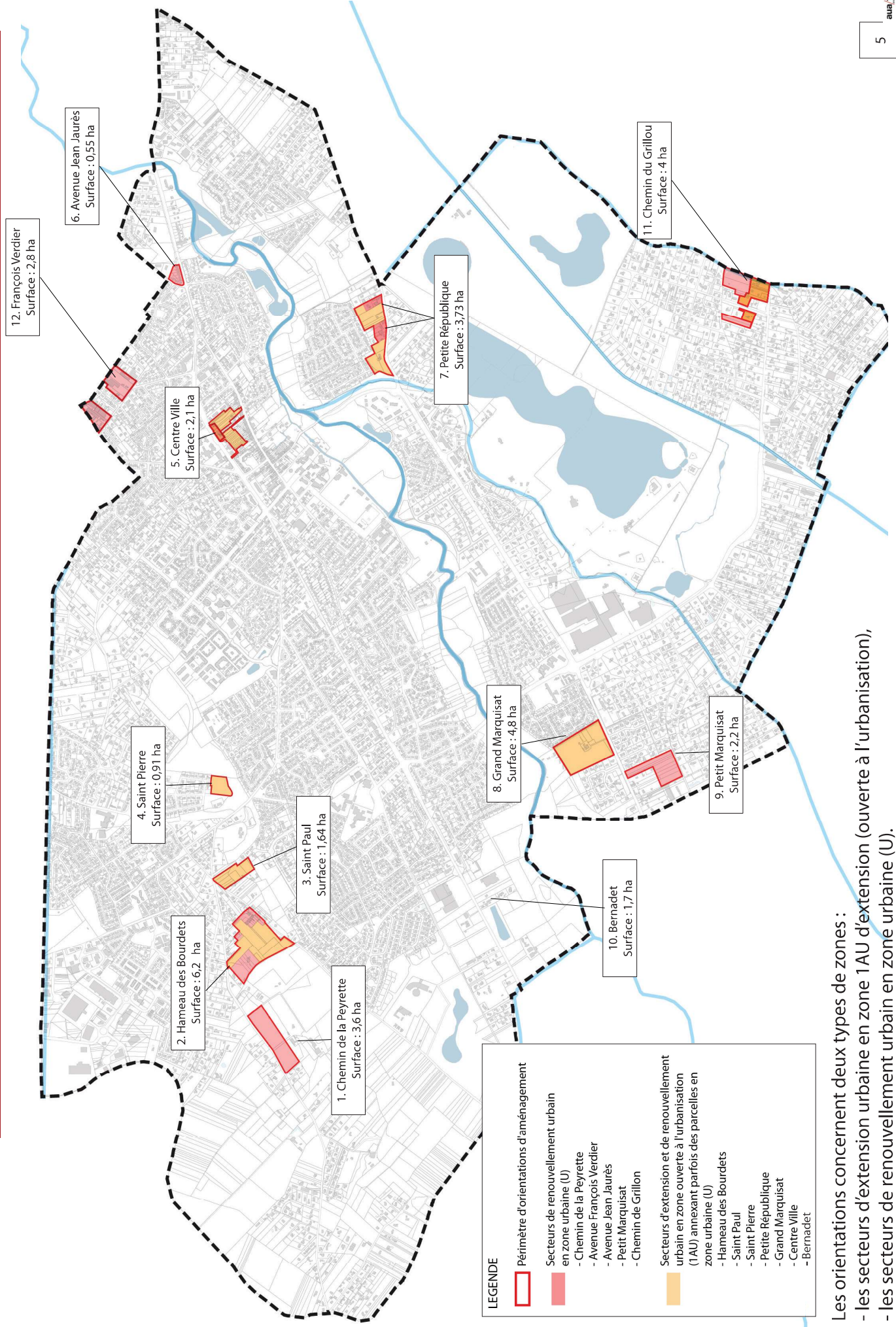


LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT (HORS ZAC FERRO-LÈBRES)



Les orientations concernent deux types de zones :

- les secteurs d'extension urbaine en zone 1AU d'extension (ouverte à l'urbanisation),
- les secteurs de renouvellement urbain en zone urbaine (U).